

Arrêté du 08 novembre 2021

Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Les Savoie

NOR : JUSF2133403A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 4 octobre 2021 de Madame Souad AMRAOUI, valant acceptation du poste de régisseur d'avances et de recettes ;

Considérant le courrier du 4 octobre 2021 de Monsieur Eric SALGADO directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Les Savoie, demandant la nomination de Madame Souad AMRAOUI en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Vu l'avis favorable de la direction régionale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Souad AMRAOUI est nommée, à compter du 01 novembre 2021, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Les Savoie.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 20 000 €, le montant du cautionnement imposé à Madame Souad AMRAOUI est fixé à 3 800 €.

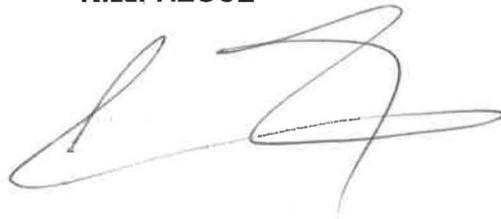
Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin *officiel* du ministère de la justice.

Fait le 08 novembre 2021

Le chef du bureau de la synthèse,

Nizar AZOUZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' followed by a large, sweeping flourish that extends to the right and then loops back down.